

3 INGENIEURS ASSOCIES - 3 I A
Société par actions simplifiée
au capital de 85 000 euros
Siège social : 57 rue Notre Dame des Près
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
791 511 868 RCS TROYES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 MAI 2026

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Le 22 mai 2026, à 10h00, les associés de la Société 3 INGENIEURS ASSOCIES - 3 I A se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 57 rue Notre Dame des Près 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS, sur convocation faite par le Président.

La convocation a été faite le 07 mai 2026.

La Société SADEC AKELYS, Commissaire aux Comptes, est présente.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier CHATRIOT, qui constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondant représentent l'intégralité du capital social de la Société et que la présente assemblée générale peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- Le rapport de gestion du Président,
- La feuille de présence à l'Assemblée ;
- La copie de la lettre de convocation adressée aux associés
- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes
- Le texte des résolutions proposées ;
- Les comptes annuels ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Puis le Président déclare que les comptes annuels, les textes des projets de résolutions proposées, les rapports du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

DC

Puis il est rappelé que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-
- Questions diverses /Nomination d'un Directeur Général;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

.....

DEUXIEME RESOLUTION

.....

TROISIEME RESOLUTION

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de désigner Madame Christelle PARISY en qualité de Directeur Général de la Société à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

.....

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

Le Président

Certifié conforme


Les Associés